



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2020

Ordre du jour :

1. Information par le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur :
 - la réunion des Ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN (1er et 2 décembre 2020)
 - le Conseil des Affaires étrangères (CAE) du 7 décembre 2020
2. Uniquement pour les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile :

Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2020
3. 7717 Projet de loi modifiant la loi du 20 juin 2020 portant introduction de certaines mesures temporaires relatives à l'application de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration
 - Rapporteur : M. Yves Cruchten
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. Divers

*

Présents : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz, M. David Wagner, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Carlo Back, M. André Bauler, Mme Stéphanie Empain, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty, Mme Lydia Mutsch, membres de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Mme Octavie Modert, remplaçante de M. Léon Gloden

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

M. Marc Angel, Mme Tilly Metz, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

Mme Rita Brors, M. Micael Borges, M. Yves Carl, de l'Administration parlementaire

M. Eric Harsch, du groupe parlementaire LSAP

Excusés : M. Mars Di Bartolomeo, membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

M. Dan Biancalana, M. Léon Gloden, M. Georges Mischo, membres de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

*

- 1. Information par le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur :**
- la réunion des Ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN (1er et 2 décembre 2020)
- le Conseil des Affaires étrangères (CAE) du 7 décembre 2020

Réunion des Ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN

Le Ministre informe qu'au sommet à Londres en 2019, un groupe de travail a été instauré pour dresser un bilan sur la situation de l'OTAN. Le groupe d'experts s'est réuni sous la double présidence allemande et américaine. Le groupe de travail a soumis 138 propositions aux Ministres.

Les experts viennent à la conclusion qu'après la chute du mur de Berlin en 1989 et les attentats aux Etats-Unis du 11 septembre 2001, l'OTAN est de nouveau arrivée à un moment où elle doit se redéfinir. Les experts évoquent le but principal d'assurer une défense collective de ses membres. S'y ajoutent la gestion de crises dans des pays tiers comme l'Afghanistan et le Kosovo, ainsi que des efforts pour garantir la sécurité dans le voisinage, dont la Tunisie et la Jordanie. Les relations avec la Chine, peu évoquées au sein de l'OTAN il y a dix ans, ont gagné en importance.

Selon les experts, le rôle au sein de l'alliance est aussi de résoudre des problèmes internes, comme par exemple ceux existant actuellement avec la Turquie. Ils proposent que le blocage d'un pays soit discuté au niveau des

Ministres et non pas à celui des ambassadeurs. M. Asselborn donne toutefois à considérer que les ambassadeurs agissent en relation étroite avec les Ministres. Pourtant, des réunions informelles à l'instar de celles pratiquées au sein de l'UE (réunions « Gymnich ») seraient de mise.

Quant à la proposition d'établir un code de bonne conduite, le Ministre fait savoir que la déclaration des principes de l'OTAN peut être compris comme tel. Pas tous les alliés sont d'accord avec l'idée d'instaurer un nouveau code de bonne conduite.

Le Ministre informe ensuite sur les autres sujets évoqués au cours de la réunion. La situation en Afghanistan se présente d'une manière nouvelle depuis le retrait unilatéral de troupes par le Président américain Trump. Jusqu'ici, le principe de l'OTAN était de mettre en place des missions ensemble et d'en sortir ensemble (« together in, together out »). Tous les membres de l'OTAN à l'exception des Etats-Unis jugent inopportun le moment pour retirer des troupes de l'Afghanistan. Le Grand-Duché continuera de collaborer étroitement avec l'Allemagne au sein de la mission « Resolute Support ».

Les relations avec la Russie ont également changé endéans de la dernière décennie. Actuellement, l'OTAN pratique une relation « double track » combinant la condamnation de l'annexion de certaines parties de l'Ukraine et le recours à des sanctions avec le maintien du dialogue politique. Le Ministre Asselborn se montre inquiet sur la prochaine échéance des accords START en février 2021.

En ce qui concerne les agissements de la Turquie dans la région du Haut-Karabagh, le Ministre constate que le Ministre des Affaires étrangères américain se montre critique vis-à-vis de la Turquie, tandis que le Président Trump était inactif au moment où il aurait pu agir. L'arrivée de mercenaires de la Syrie dans la région du Haut-Karabagh, l'utilisation de bombes à sous-munition et l'ingérence dans le conflit par la Turquie sont des faits hautement condamnables. L'Arménie est confronté à la pauvreté. Des dizaines de milliers de citoyens ont dû quitter le territoire. Les conséquences pour la politique interne de l'Arménie ne sont pas encore connues. L'accord sur le couvre-feu a été imposé par la Russie qui a déployé des troupes dans la région.

Quant aux relations avec les pays asiatiques (Chine, Japon, Corée du Sud), il s'avère important de miser sur une bonne collaboration multilatérale. La coopération avec la Chine en matière de lutte contre le changement climatique a été confirmée. Selon le Ministre Asselborn, cette coopération pourrait s'améliorer après l'instauration du nouveau Président américain Joe Biden.

Une réunion des Ministres de la Défense de l'OTAN est programmée pour février 2021. Ensuite, les Ministres des Affaires étrangères procèdent à une analyse approfondie du rapport du groupe de travail pour préparer le prochain sommet de l'OTAN.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Mme Mutsch informe que la délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN a élaboré un document stratégique présenté lors de la récente réunion plénière de l'Assemblée. Elle suggère que

l'OTAN participe, au niveau civil, à la lutte contre la crise du Covid-19, par exemple dans le domaine des hôpitaux militaires. Il faudrait améliorer les structures pour que l'OTAN puisse devenir actif dans ce domaine. L'organisation pourrait aussi s'activer dans le domaine de la distribution de vaccins contre le Covid-19. En règle générale, l'OTAN doit revenir à ses « valeurs de base ». Dû à des campagnes de propagande, il existerait actuellement une mauvaise perception publique de l'OTAN qui doit être surmontée. Dans le futur, l'OTAN devrait développer son mécanisme de résolution de conflits par voie pacifique. Un autre sujet évoqué au sein de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN est l'appui systématique des femmes dans des situations de reconstruction après des crises.

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes répond que la crise du Covid-19 n'a pas été évoquée lors de la réunion de l'OTAN. En marge de la réunion, il a remercié le Ministre italien pour son soutien dans le cadre de la mise à disposition d'un hôpital mobile par l'OTAN au début de la crise sanitaire. Le rôle des femmes dans des situations post-conflit n'a pas été abordé non plus, mais ce sujet a déjà été discuté au cours de réunions précédentes. Le Luxembourg s'est toujours engagé pour que les femmes soient considérées au même titre que les hommes. L'Afghanistan et l'Irak nécessitent de l'aide. En Irak, il faut éviter que l'IS redevienne plus puissant.

Répondant à une intervention de M. Wagner sur le rôle de la Russie en Ukraine, le Ministre souligne qu'il est inacceptable que des frontières soient modifiées de manière unilatérale en utilisant la force. Pourtant, il faut maintenir le dialogue, même si cela s'avère difficile. Cette approche ne serait pas orientée contre l'Ukraine, mais est susceptible d'aider à endiguer le conflit. Ensemble avec d'autres pays, le Luxembourg se prononce pour la continuation du Conseil OTAN-Russie.

M. Graas constate que les dépenses globales pour la défense sont en hausse. Il demande si l'OTAN continue à pousser ses membres vers le seuil de 2% du PIB. Le Ministre répond que pour la première fois depuis longtemps, ceci n'était pas le cas pendant une réunion consacrée à ce sujet. Il fait savoir que le Luxembourg continue à faire des efforts pour financer des projets avantageux et intelligents. L'OTAN serait le garant pour la sécurité et la défense.

M. Mosar demande d'avoir des précisions sur la réaction de la communauté internationale à la situation au Haut-Karabagh. Le Ministre répond que la communauté internationale n'a pas pu garantir la sécurité de l'Arménie. Plusieurs Etats membres de l'OTAN et de l'UE, dont le Luxembourg, se sont prononcés pour un appui de l'Arménie. L'UE ne dispose pas de moyens militaires. Le rôle de la Russie serait douteux, car elle a vendu des armes aux deux parties du conflit.

Conseil des Affaires étrangères (CAE)

Le multilatéralisme, notamment dans le contexte de la nouvelle Présidence américaine, était un des sujets abordés au cours du CAE. Le Ministre informe que l'UE demandera au nouveau Président des Etats-Unis d'annuler un décret signé par le Président Trump le 2 septembre 2020 pour sanctionner la Présidente de la Cour pénale internationale. Le fait que l'ancien Ministre des Affaires étrangères américain Kerry sera nommé envoyé spécial pour la lutte contre le changement climatique donne par ailleurs lieu à l'optimisme. Par

contre, la politique commerciale américaine continuera d'être problématique dans les yeux de l'UE.

Quant au Brexit, aucun résultat des négociations n'est encore en vue. Les espoirs reposent maintenant au Conseil européen du 10 et 11 décembre. Selon le Ministre, un accord restera possible jusqu'au 31 décembre 2020 à minuit. Le gouvernement luxembourgeois a mis en place un comité interministériel pour pouvoir réagir rapidement dans le cas d'un « no deal ». Quant à la question irlandaise, tout est possible. On ne peut même pas exclure que le « Good Friday Agreement » soit rompu, ouvrant ainsi la perspective à des violences. La responsabilité repose dans les mains du Premier ministre britannique. Aucun avancement n'a été fait dans le chapitre du « level playing field », ni dans celui de la pêche, ce qui pourra provoquer des mécontentements parmi les pêcheurs européens.

Le Président de la Commission propose d'envisager un débat public sur le Brexit en séance plénière.

2. Uniquement pour les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile :

Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2020

Le projet de procès-verbal est adopté.

**3. 7717 Projet de loi modifiant la loi du 20 juin 2020 portant introduction de certaines mesures temporaires relatives à l'application de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration
- Rapporteur : M. Yves Cruchten
- Présentation et adoption d'un projet de rapport**

Après présentation, le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

4. Divers

Ce point de l'ordre du jour ne suscite aucune remarque.

Luxembourg, le 8 décembre 2020

La Secrétaire-administrateur,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et
de l'Asile,
Yves Cruchten

La Présidente de la Commission de la Sécurité intérieure
et de la Défense,
Stéphanie Empain